

Le 16 septembre 2024

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue le lundi 16 septembre 2024 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 18h30.

Étaient présents : Monsieur Bernard Demers, conseiller, poste numéro 1  
Monsieur Ghislain Privé, conseiller, poste numéro 3  
Monsieur Benoit Fournier, conseiller, poste numéro 4, maire suppléant  
Monsieur Bruno St-Germain, conseiller, poste numéro 5  
Madame Suzanne Nault, conseillère, poste numéro 6

---

Était absent : Madame Laurence Frenette, conseillère, poste numéro 2

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Benoit Fournier

Était également présente : Madame Tracy Kelly  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;**

À 18h30, le maire suppléant, monsieur Benoit Fournier, déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**105-09-24**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de : Ghislain Privé  
Appuyé par: Bruno St-Germain  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX;**

**3.1. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024;**

**106-09-24**

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024**

Sur la proposition de : Bruno St-Germain  
Appuyé par : Suzanne Nault  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août soit adopté.

ADOPTÉE

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

*Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.*

#### **5. CORRESPONDANCES;**

##### **5.1. MRC D'ACTON;**

##### **5.2. RIAM;**

##### **5.3. M.D.D.E.L.C.C.;**

##### **5.4. M.A.M.H.;**

#### **6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL;**

##### **6.1. COMPTE-RENDU DU MAIRE;**

- 20 août Présidé le conseil
- 22 août Rencontre avec Julie Perreault CDRN
- 23 août Rencontre DG
- 27 août Visite bureau municipal
- 28 août Entrevue Radio Acton
- 28 août Visite bureau municipal
- 29 août Visite bureau municipal
- 2 septembre Festivités de Béthanie
- 3 septembre Visite bureau municipal
- 3 septembre Superviser démantèlement chapiteau
- 4 septembre Visite bureau municipal signature
- 5 septembre Visite bureau municipal
- 6 septembre Visite bureau municipal
- 9 septembre Visite Halte rivière et Bordel de miel avec J. Perreault et Y. Blanchard
- 9 septembre Caucus
- 11 septembre Conseil de la MRC
- 12 septembre Remplacé Laurence Comité des intervenants en loisir

##### **6.2. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT;**

**107-09-24**

##### **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**ATTENDU QUE** le poste de maire suppléant est essentiel pour garantir la continuité et le bon fonctionnement des affaires municipales en cas d'absence ou d'empêchement temporaire du maire en exercice ;

**ATTENDU QUE** le poste de maire suppléant doit être occupé par un membre compétent du conseil municipal pour assurer une gestion efficace et cohérente des affaires communales ;

Sur la proposition de : Bernard Demers  
Appuyé par: Suzanne Nault  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la municipalité de Béthanie nomme monsieur Ghislain Privé en qualité de maire suppléant de la municipalité de Béthanie, avec effet à partir de maintenant;

**QUE** monsieur Ghislain Privé se voit confier les responsabilités associées à ce poste, en veillant à ce qu'il soit prêt à assurer les fonctions du maire en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

ADOPTÉE

### **6.3. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION ET DE SON ADJOINTE;**

**108-09-24**

#### **NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION ET DE SON ADJOINTE**

**ATTENDU QUE** l'élection pour le poste de maire sera déclenchée dès la semaine prochaine;

**ATTENDU QU'**il faut nommer la personne qui sera en charge de l'élection, madame Tracy Kelly, directrice générale, ainsi que l'adjointe, madame Lise Lapointe-Brin;

Sur la proposition de : Ghislain Privé  
Appuyé par : Bruno St-Germain  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la municipalité de Béthanie nomme madame Tracy Kelly, directrice générale comme présidente d'élection pour l'élection à venir;

**QUE** le conseil de la municipalité de Béthanie confie à madame Tracy Kelly toutes les responsabilités associées à cette fonction, y compris la supervision du processus électoral, l'organisation des réunions électorales, et la garantie du respect des règles et procédures électorales en vigueur;

**QUE** le conseil de la municipalité de Béthanie note que madame Tracy Kelly devra veiller à ce que l'élection se déroule de manière transparente et équitable, et rendre compte des résultats conformément aux procédures établies.

**QUE** madame Lise Lapointe-Brin soit autorisée à agir comme adjointe à la présidente d'élection;

ADOPTÉE

### **6.4. NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE EN SÉCURITÉ CIVILE;**

**109-09-24**

#### **NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE EN SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d’origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Béthanie reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l’importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Béthanie désire doter la municipalité d’une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

**ATTENDU QUE** la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l’élaboration d’un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de la sûreté du Québec, de la sécurité incendie, des travaux publics et de l’administration;

**ATTENDU QUE** cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l’objet d’un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Sur la proposition de : Suzanne Nault

Appuyé par: Ghislain Privé

Il est résolu à l’unanimité des membres présents

**QUE** madame Tracy Kelly, directrice générale, soit nommée responsable de l’établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l’élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité;

**QUE** madame Kelly soit mandatée afin :

- D’assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- D’élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- D’élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- D’assurer le suivi des besoins en matière de formation et d’exercices;
- D’évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- De préparer un bilan annuel de l’évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

**QUE** les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mises à la disposition de madame Tracy Kelly pour qu'elle puisse mener à bien ses mandats.

**QUE** cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE

## **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES;**

### **7.1. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 AOÛT 2024;**

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé en pièces jointes les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois d'août 2024.

**110-09-24**

### **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 AOÛT 2024**

Sur la proposition de : Bernard Demers  
Appuyé par : Ghislain Privé  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois d'août totalisant **70 099.19\$**

#### **Liste des comptes payés au 31 août 2024**

<u>No.</u>	<u>Chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
L2400220		Receveur Général du Canada (DAS)	1 062.05
L2400221		Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 795.04
L2400222		CoopTel	204.33
L2400223		Excavation L.G. (Rang 10 Nord)	10 484.03
L2400224		RIAM (vidanges des installations septiques)	18 061.96
L2400225		Aqualabo (tests d'eau)	673.73
L2400226		Hydro Québec	138.83
L2400227		Desjardins Sécurité Financière	233.87
L2400228		Excavations Yanick Cabana (Rang 10 Nord)	2 931.86
L2400229		Bell Mobilité	19.56
L2400230		Excavation St-Césaire (Rang 10 Nord)	1 140.11
L2400231		Paul Lussier (km x 4 semaines)	314.15
L2400232		Les entreprises Stéphane Daigneault Inc	574.88
L2400233		Buropro Citation	56.94
L2400234		Benoit Fournier	46.25
L2400235		Excavation L.G. (Rang 10 N + nivelage)	2 294.84
L2400236		RIAM	3 736.22
L2400237		Visa Desjardins	158.05
L2400238		Hydro Québec	175.29
L2400239		Excavations St-Césaire	1 229.26
L2400240		Paul Lussier	269.62

L2400241	Débroussaillages Roxton Falls (fauchage)	1 080.76
L2400242	CG Crédit-Bail – Grenke	102.33
L2400243	Desjardins PR1 – Billet Municipal	4 950.48
L2400244	Visa Desjardins	113.83
L2400245	Village de Roxton Falls (PR)	227.46
L2400246	Solutions Sherby	230.20
L2400247	Paul Lussier	39.65
L2400248	Marché Rochette	1 137.44
L2400249	CDRN (contrat artiste Catherine Plante)	4 449.99
L2400250	Drumco Énergie	325.38
L2400251	Vente et Location Dubois	252.95
L2400252	Rona Matériaux Laverdure	20.32
<b>TOTAL</b>		<b>59 531.66\$</b>

**Salaires nets payés au 31 août 2024**

Employés : 8 043.30\$  
Conseil municipal : 2 524.23\$

**TOTAL 10 567.53\$**

ADOPTÉE

**7.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2024;**

**111-09-24**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2024**

Sur la proposition de : Suzanne Nault  
Appuyé par : Ghislain Privé  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs telles que présentées et en autorise les déboursés.

**Liste des comptes à payer au 31 août 2024**


**TOTAL : 0.00\$**

ADOPTÉE

### **7.3. RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS;**

#### **7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 31 AOÛT 2024;**

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé la conciliation bancaire au 31 août 2024 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation) :

#### **7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2024;**

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport budgétaire au 31 août, lequel démontre :

	Pour le mois d'août	Cumulatif 2024
Revenus de fonctionnement :	\$ 43 542.30	\$ 815 342.16
Dépenses de fonctionnement :	\$ 70 249.19	\$ 539 232.15

#### **7.4. SIGNATURE DU BAIL POUR LA GARDERIE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE ET ENTENTE DE PARTENARIAT;**

**112-09-24**

#### **SIGNATURE DU BAIL POUR LA GARDERIE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE ET ENTENTE DE PARTENARIAT**

**ATTENDU QUE** la municipalité fait des démarches avec le CPE BC La Douce-Couvée d'Acton Vale pour ouvrir une garderie en milieu communautaire dans le centre communautaire de Béthanie, selon un projet pilote du gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** la prochaine étape est de signer le bail avec une éducatrice qui prendra en charge six enfants, puis éventuellement une deuxième éducatrice pour un total de douze enfants;

**ATTENDU QU'**il faut également signer une entente de partenariat avec le CPE BC La Douce Couvée de Acton Vale;

Sur la proposition de : Bruno St-Germain

Appuyé par : Suzanne Nault

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Tracy Kelly, à signer pour et au nom de la municipalité le bail avec mesdames Sabrina Foisy et Mélanie Collette, responsables du service de garde en tant que travailleuses autonomes indépendantes, selon les conditions telles que décrites dans le contrat négocié par les parties établissant, entres autres, un montant mensuel à 1.00\$ taxes incluses pour la première année du bail pour chaque travailleuse autonome;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Tracy Kelly, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de partenariat avec le CPE BC La Douce Couvée d'Acton Vale selon les conditions telles que décrites dans le bail négocié par les parties;

ADOPTÉE

#### **7.5. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE PARE-BRISE;**

**113-09-24**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE PARE-BRISE**

**ATTENDU QUE** monsieur Paul Lussier a présenté une demande de remboursement pour le remplacement de son pare-brise suite à des dommages subis lors d'un incident ;

**ATTENDU QUE** la soumission pour le remplacement du pare-brise a été reçue et approuvée par les services compétents de la municipalité ;

**ATTENDU QU'**un avis de rappel est fait à tous les employés d'avoir une assurance et que cela ne sera plus offert;

Sur la proposition de : Ghislain Privé

Appuyé par : Suzanne Nault

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** le conseil municipal de Béthanie autorise le paiement pour le remplacement du pare-brise de Monsieur Paul Lussier, conformément à la soumission reçue et validée.

ADOPTÉE

#### **7.6. FORMATIONS ADMQ;**

**114-09-24**

#### **FORMATIONS ADMQ**

**ATTENDU QUE** madame Tracy Kelly a demandé à faire des formations offertes par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) afin de développer ses compétences professionnelles au service de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** ces formations sont jugées bénéfiques pour l'amélioration des services municipaux ;

**ATTENDU QUE** les fonds nécessaires pour le paiement des cours sont disponibles dans le budget de la municipalité ;

Sur la proposition de : Bernard Demers

Appuyé par : Bruno St-Germain

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:



**QUE** le conseil municipal de Béthanie autorise le paiement à l'ADMQ pour les cours de formation auxquels Madame Tracy Kelly participera;

ADOPTÉE

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1. RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS;**

**9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU;**

**9.1. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTINS;**

**10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE;**

**10.1. RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION;**

**10.2. DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE LOT 4 173 488;**

**115-09-24**

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE LOT 4 173 488**

**ATTENDU QUE** la demande de renouvellement de l'autorisation No. 422 384 concerne l'exploitation d'une sablière-gravière d'une superficie de 0,6865 hectares, située sur le chemin d'accès de la municipalité de Béthanie ;

**ATTENDU QUE** le projet prévoit l'extraction du matériel excédentaire suivi de la remise en culture du site, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur ;

**ATTENDU QUE** le projet a été évalué et jugé conforme aux règles et normes applicables en matière d'exploitation de carrières et de réhabilitation de sites ;

**ATTENDU QUE** le renouvellement de l'autorisation est nécessaire pour permettre la continuation des activités et assurer le respect des engagements environnementaux relatifs à la remise en culture

Sur la proposition de : Suzanne Nault

Appuyé par : Bernard Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** le conseil de la municipalité de Béthanie accepte le renouvellement de l'autorisation No. 422 384 pour l'exploitation de la sablière-gravière d'une superficie de 0,6865 hectares, située sur le chemin d'accès dans la municipalité de Béthanie;

**QUE** le conseil de la municipalité de Béthanie confirme que le projet de sablière-gravière est conforme à la réglementation en vigueur, incluant les mesures de réhabilitation du site après l'extraction du matériel excédentaire;

**QUE** le conseil de la municipalité de Béthanie autorise la mise en œuvre du projet selon les conditions prévues dans la demande de renouvellement, en veillant à ce que les obligations liées à la remise en culture du site soient respectées;

ADOPTÉE

**11. LOISIRS ET CULTURE;**

Mardis chauds

- 20 septembre : Dou Folk

**12. AUTRES INFORMATIONS;**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

*Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.*

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE;**

**116-09-24**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de : Bernard Demers  
Appuyé par : Ghislain Privé  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance soit levée à 19h02

ADOPTÉE

\*\*\*

---

Monsieur Benoit Fournier  
Maire suppléant

---

Madame Tracy Kelly  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière